

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

HUITIEME SESSION
Documents officiels



SEANCE PLENIERE

**Vendredi 18 septembre 1953,
à 10 h. 30**

New-York

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (suite).....	37
Discours de M. Maza (Chili), M. Casey (Australie) et M. Webb (Nouvelle-Zélande)	

Présidente: Mme Vijaya Lakshmi PANDIT (Inde).

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. MAZA (CHILI), M. CASEY (AUSTRALIE) ET M. WEBB (NOUVELLE-ZÉLANDE)

1. M. MAZA (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le début de notre dernière session, la situation internationale a sensiblement changé. Nous avons vu prendre fin la guerre de Corée, ou plutôt cesser les hostilités provoquées dans cette République par l'agression communiste. Si l'on compare cette réalité pleine de promesses avec la situation où se trouvait le monde en 1948, au temps du blocus de Berlin, ou avec la situation dans laquelle il s'est trouvé plus récemment, pendant la guerre d'Asie, on pourrait penser que la tension internationale a diminué et que les agresseurs ont pris conscience des dangers qu'il y aurait à persévérer dans une politique de provocation. L'opinion publique mondiale ne désire rien tant que de se sentir en sécurité. On peut le constater dans la réaction d'enthousiasme que produit le moindre geste pacifique de la part de ceux qui ont le pouvoir de déclencher un conflit ou d'assurer le maintien de la paix.

2. Pourtant, quand on lit le rapport du Secrétaire général [A/2404], et plus particulièrement la partie intitulée "Questions politiques et questions de sécurité", on voit que des problèmes et des difficultés subsistent, qui peuvent encore troubler dangereusement cette coexistence précaire. Chose plus grave encore, aucun indice ne donne à penser que ceux qui, pendant de longues années, ont obligé les autres pays à vivre dans la crainte aient changé de mentalité. Il semble que la communauté mondiale se soit résignée à vivre dans un climat de péril permanent et que la guerre froide ait dépouillé de tout optimisme les aspirations pacifiques des peuples. Pour faire front à une agression éventuelle, les peuples en sont arrivés à un niveau de réarmement élevé, comme s'ils pensaient que le conflit mondial pouvait éclater à tout moment.

3. D'autre part, la vie internationale connaît des difficultés d'un autre genre, différentes de celles qui résultent de la menace totalitaire. Il y a des conflits latents qui sont la conséquence de règlements passés et qui renaissent de nos jours, parce que l'atmosphère d'inquiétude est suffisamment générale pour couvrir tous les actes de violence. En outre, l'époque où nous vivons a vu resurgir avec une nouvelle force tous les fana-

tismes imaginables. Comme le monde vit dans un état d'inquiétude perpétuelle, les tendances opposées, loin de chercher la conciliation, préfèrent s'abandonner à une politique agressive. Cette accumulation de menaces pourrait conduire à la conclusion que la paix permanente est improbable et que l'unique issue serait un réarmement sans fin.

4. Mais, en fin de compte, les forces matérielles puisent leur vigueur dans les valeurs morales. Si la guerre n'a pas encore éclaté et s'il est possible de l'empêcher d'éclater dans l'avenir, c'est avant tout grâce à l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Nombreux sont ceux qui critiquent cette Organisation et la jugent inefficace. Or, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir la paix et non pour la faire; c'est aux grandes Puissances victorieuses dans la dernière guerre mondiale que cette tâche incombait. L'Organisation des Nations Unies a travaillé dans des conditions précaires sur le terrain politique, mais son autorité morale s'est imposée; si le conflit n'a pas éclaté, c'est précisément parce que l'agresseur aurait à affronter le reste du monde.

5. C'est pour cette raison que notre délégation, dans ce climat de vigilance permanente, réaffirme son adhésion aux Nations Unies; elle croit que c'est seulement dans la mesure où cette Organisation peut compter sur l'appui des gouvernements et des peuples que la paix s'imposera même à ceux qui n'y croient pas, et que les agresseurs eux-mêmes seront contraints de vivre en paix.

6. La foi dans les Nations Unies est une foi indivisible. La Charte signée à San-Francisco a édifié un système de sécurité collective fondé sur la normalisation des relations entre les Etats, sur le progrès constant du respect des droits de l'homme et sur l'amélioration permanente des conditions de vie des peuples. On a jugé que, pour sauvegarder la paix, il ne suffisait pas d'empêcher les conflits d'éclater; et la dernière guerre mondiale a montré qu'il fallait un effort d'audace et d'imagination pour détruire jusque dans leurs racines mêmes les causes des grands désastres. C'est pour cela que l'on a parlé du respect des droits de l'homme et proclamé implicitement que l'individu est le véritable objet du droit international. Tant qu'il y aura des régions ou des pays où l'être humain est réduit à une condition où il se trouve méprisé et abandonné, le risque de conflit subsistera, car il est impossible de croire qu'un Etat est pacifique sur le plan international, si sur son propre territoire il refuse à son peuple une vie pacifique.

7. Il nous faut reconnaître et déplorer que l'on ait fait si peu de progrès dans ce vaste domaine des droits de l'homme. Il y a des Etats qui s'obstinent à se réfugier derrière le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte pour déclarer que tout ce qui concerne des atteintes à la liberté sur leur territoire est affaire de souveraineté nationale, ne peut être en aucun cas un sujet de préoccupation internationale et échappe entièrement à la compétence des Nations Unies. Mais pour ceux qui

continuent à penser, à juste titre, que celui qui porte atteinte à la liberté des siens ne peut guère se soucier d'avoir une conduite internationale démocratique, une pareille attitude constitue une menace contre la sécurité collective.

8. C'est pourquoi la délégation chilienne attache une importance toute spéciale à ce que la présente session de l'Assemblée générale prenne une décision au sujet des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de façon que les Etats puissent ratifier ces instruments, qui contribueront à assurer un plus grand respect de ces droits.

9. Ni les bonnes relations entre les Etats, ni même le respect général des droits de l'homme, ne constituent à eux seuls l'ensemble des facteurs qui rendent possible une paix durable. Les relations de bon voisinage entre toutes les communautés nationales et le plein exercice des droits individuels demeurent aléatoires tant que n'ont pas disparu la misère et le besoin. C'est pour cela que la Charte des Nations Unies a insisté sur l'amélioration des conditions de vie des peuples, sur la possibilité de réaliser une société où chacun aurait sa chance et dans laquelle le travail permettrait de faire disparaître la misère.

10. Les pays industriels avaient à se relever du désastre de la guerre. Les pays peu développés cherchaient à atteindre un niveau satisfaisant de production et de consommation. Un pareil effort dépassait les possibilités nationales et rendait indispensable la coopération internationale. Il fallait donc mobiliser d'urgence les emprunts, les dons, l'assistance technique, les crédits et autres mesures d'assistance, pour mener à bien cette entreprise commune. Tous étaient directement intéressés à la victoire sur la misère collective, parce que tous savaient que, tant que cette victoire ne serait pas remportée, la paix demeurerait en péril.

11. Malheureusement, la guerre froide est indivisible elle aussi. Devant le risque d'une agression totalitaire, les démocraties ont dû s'armer. La technique de la destruction a atteint un point où elle entraîne des dépenses énormes. En quelques années, on a dépensé en armements plus de 80 milliards de dollars. Tel est le prix qu'il a fallu payer jusqu'à présent pour contenir les aventuriers de la violence. Si l'on avait consacré ce même effort financier à la production ou à la création de moyens de production, nous aurions aujourd'hui une société florissante et prospère, un monde de travail et de bien-être collectifs. Au cours de ces années, nous avons perdu la meilleure occasion de l'histoire, et toute la responsabilité en retombe sur les gouvernements qui, dominés et dévorés par un dogme inhumain, croient que la guerre est fatale, que c'est un impératif historique et qu'il est presque nécessaire de la précipiter. La guerre froide a privé de capitaux les régions en voie de développement. Elle a détourné vers des secteurs improductifs le cours de la production civile. Elle a faussé le relèvement économique des pays dévastés par la dernière guerre en les forçant à consacrer à la production des armements une partie de leur équipement. Elle a limité le champ de l'assistance technique en ne lui laissant qu'un budget dérisoire, inférieur au total au prix de vingt avions de combat.

12. Le Secrétariat des Nations Unies a rassemblé une intéressante documentation sur la situation économique mondiale; on y constate, une fois de plus, qu'il n'a pas été possible de contenir l'inflation, que le commerce international n'a pas repris son cours normal, que le développement des zones retardataires est extrêmement lent, que les dépenses de réarmement saignent

à blanc les ressources économiques et que le niveau de vie des peuples reste stationnaire. Tout cela, et bien davantage encore, est dû à la guerre froide. C'est le prix que les peuples qui veulent rester libres ont dû payer pour prévenir l'agression des gouvernements qui méprisent la personne humaine.

13. Les besoins insatisfaits créent le climat de toutes les incompréhensions et vont grossir la campagne de haine, dominée par une psychose de guerre, qui se déchaîne contre le monde libre. On accuse injustement les démocraties d'avoir pris l'initiative du réarmement, alors qu'elles n'ont fait qu'employer une partie de leurs ressources pour empêcher que l'agression ne déferle sur l'Europe occidentale et les autres régions du monde. On les accuse aussi de refuser à leurs peuples de meilleures conditions de vie quand, au contraire, elles ont dû, pour sauvegarder leur existence en tant que nations, sacrifier en partie le droit légitime de leurs populations à une vie meilleure pour être préparées, bien faiblement d'ailleurs, à affronter l'assaut d'un agresseur. On a prétendu que les forces des Nations Unies avaient employé l'arme bactérienne dans la guerre entreprise pour défendre la République de Corée du Sud, alors qu'en réalité elles ont dû renoncer à employer certaines armes modernes par respect pour les principes moraux de l'Organisation.

14. Tout cela n'a pas empêché la propagande des régimes totalitaires de poursuivre une campagne de haine, qui est malheureusement parvenue à atteindre une partie de l'opinion internationale.

15. L'armistice en Corée et le calme apparent sur le front de l'agression semblent indiquer que, par sa volonté de se défendre, le monde libre a contenu l'avance totalitaire. Si cette interprétation était juste, les Nations Unies ouvriraient cette huitième session de l'Assemblée générale dans un climat plus favorable. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas que ce qu'on a gagné sur le terrain politique soit perdu sur le terrain économique et social.

16. Il faut que demain l'effort qui a rendu possible le réarmement militaire s'exerce dans le domaine des réalisations économiques et que l'objectif essentiel soit désormais de vaincre la guerre froide sur le front de la misère. Le marasme économique, une crise mondiale ou la persistance du déséquilibre entre la production et la consommation peuvent être aussi désastreux qu'une guerre et saper le système démocratique. Pour le moment, la tâche essentielle est d'assurer le financement des programmes de développement économique, d'augmenter les ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de créer un fonds d'assistance, en un mot de mettre tous les peuples qui veulent rester libres en état de vivre véritablement libres sans redouter constamment le besoin et la misère. Ainsi, aujourd'hui comme dans le passé, les problèmes économiques et sociaux que traite l'Assemblée générale restent pour notre délégation étroitement liés aux récentes victoires sur le plan politique, et, si l'on ne fait aucun progrès dans le domaine économique, le peu que l'on a gagné d'un côté risque d'être perdu de l'autre.

17. La délégation chilienne, interprète du Gouvernement et du peuple chiliens, estime que la huitième session de l'Assemblée générale devrait être consacrée principalement à mobiliser les efforts internationaux en vue d'élever le niveau de vie des peuples et d'éviter une crise économique qui s'apparenterait par ses conséquences au désastre d'une guerre. Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut faire preuve d'assez d'imagination pour triompher d'une réalité ingrate. Même si l'examen

de la situation internationale peut amener à un certain scepticisme, la délégation que je préside met ses espoirs dans la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, parce que la foi a toujours été plus forte que toutes les désillusions.

18. M. CASEY (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer en exprimant à la Présidente de l'Assemblée générale les sincères félicitations du Gouvernement australien à l'occasion de son élection. Je pense qu'elle connaît l'intérêt particulier et le respect que je porte à son pays dans lequel j'ai vécu et travaillé. Je suis persuadé que la façon dont elle présidera les débats de l'Assemblée fera le plus grand honneur à son pays comme à elle-même.

19. Elle a dit, je m'en souviens, à propos de son accession à ces hautes fonctions, qu'elle ne désirait pas que l'on souligne sa qualité de femme, mais plutôt celle de citoyenne de l'Inde. Je me rappelle la réponse de son frère, le Premier Ministre de l'Inde, au moment où, dans son propre pays, il a dû faire face à quelques critiques pour avoir nommé une femme médecin à un certain poste dans l'Inde ! "Je n'ai pas envoyé une femme, j'ai envoyé un fonctionnaire." Néanmoins, je pense qu'il est impossible de ne pas tenir compte du fait que les femmes de l'Inde — et même, je le crois, toutes les femmes du monde — verront dans l'élection de Mme Pandit un très grand encouragement.

20. Je tiens aussi à souhaiter sincèrement la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui est venu de la Suède, son pays natal, précédé d'une haute réputation ; j'ai la conviction qu'il sera un Secrétaire général très compétent. A M. Lie, premier Secrétaire général des Nations Unies, l'Australie exprime ses meilleurs vœux pour l'avenir.

21. La discussion générale à l'Assemblée a pris, au cours des années, la signification d'un inventaire établi par les peuples du monde, auxquels elle offre une occasion unique d'exprimer les espoirs et les craintes qu'ils ressentent au sujet de leur avenir.

22. A l'heure actuelle — il en a d'ailleurs toujours été ainsi depuis 1945 — le problème qui se pose au monde, aujourd'hui comme autrefois, est celui de la rivalité entre la démocratie internationale et le communisme international. Il ne serait que trop facile pour la plupart d'entre nous d'exposer avec amertume nos griefs contre l'Union soviétique pour tous les maux que nous avons soufferts à cause d'elle depuis 1945. Outre les nombreux exemples d'agression militaire et politique non déguisés que chacun connaît, je pense qu'il n'est pas un seul pays démocratique qui n'ait souffert de l'activité destructrice des agents secrets de l'Union soviétique. L'Australie, comme d'autres pays, a gardé un souvenir amer de cette guerre qu'elle ne peut qualifier autrement que de clandestine et de secrète. Nous n'avons pas perdu de vue la formule communiste : "Pour s'emparer d'une forteresse, le plus facile est d'opérer à l'intérieur." Nous savons fort bien ce que cela signifie et nous prenons les mesures de protection qui s'imposent.

23. Cependant, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ces questions. Comme je l'ai dit, nous constatons depuis quelque temps, de la part de l'Union soviétique, une attitude moins malveillante, moins hostile qu'auparavant. Qu'on veuille bien nous excuser si nous accueillons cette nouvelle attitude avec une certaine réserve et si nous ne nous laissons pas trop impressionner par sa sincérité. Nous comprenons fort bien la tactique du repli et de la progression ; en fait, les dirigeants de l'Union soviétique ont poussé la franchise jusqu'à les exposer à

leurs partisans, et à nous-mêmes, dans des ouvrages qui ont été publiés. Le relâchement et l'aggravation de la tension internationale font partie d'une tactique visant un certain but. Nos esprits sont maintenant capables de discerner des manœuvres de ce genre.

24. Néanmoins, quant à moi — et en dépit de ce que je viens de dire — je ne pense pas qu'il soit interdit de croire que ces avances puissent être sincères et que, si l'on ne fait pas à l'Union soviétique l'affront de les repousser, elles pourraient fort bien aboutir à l'établissement de relations d'un caractère plus civilisé entre le communisme international et les démocraties, aboutir même à la coexistence pacifique des deux systèmes dans le monde sans que surviennent des frictions dangereuses. La possibilité d'arriver à ce résultat dépend beaucoup plus de l'Union soviétique que de nous-mêmes. Les soupçons et les manifestations d'hostilité s'accumulent, tout comme les manifestations de bonne volonté et de tolérance. Depuis un certain nombre d'années, l'Union soviétique a presque une sorte de monopole de la suspicion et de l'hostilité, alors que notre camp détient à peu près le monopole de la bonne volonté et de la tolérance. Mais l'hostilité engendre l'hostilité comme la tolérance engendre la tolérance. Chaque action peut provoquer une action analogue ou une réaction opposée. La situation actuelle n'est pas si différente de celle dans laquelle le chef romain a dit aux Carthaginois : "J'ai dans ma toge la paix ou la guerre. Choisissez ce que vous voulez."

25. Les initiatives que l'Union soviétique a prises cette année peuvent être importantes ou dénuées d'importance. Nul ne le sait, à l'exception de la poignée d'hommes qui, à Moscou, dirigent la politique de l'Union soviétique. Si ces initiatives avaient pour but de provoquer une réponse de la part des démocraties, d'aboutir ainsi à un relâchement véritable de la tension internationale et à la possibilité éventuelle d'une coexistence pacifique des deux systèmes, on ne peut pas encore dire qu'elles ont été fructueuses mais on ne peut pas dire non plus qu'elles se sont soldées par un échec.

26. Si, par exemple, au cours de l'année qui vient, les tentatives faites par l'Union soviétique pour arriver à une détente de la situation internationale devaient se poursuivre, si elles venaient même à se multiplier, si nous apercevions certains signes nous prouvant clairement que l'ambition soviétique de communiser le monde a fait place à quelque entreprise de caractère moins agressif et moins universel, alors je crois que l'Union soviétique pourrait s'attendre à être vraiment payée de retour. Pour notre part, nous nous souviendrons toujours que la tactique peut changer et nous avons toutes les raisons de ne pas oublier quel est l'ultime objectif maintes fois exposé du communisme : la communisation du monde. Que l'on me permette de rappeler ici le vieil avertissement de la Bible : "Vous les connaîtrez à leurs fruits."

27. En élaborant ses plans et sa stratégie, l'Union soviétique a tenu compte d'un grand nombre de facteurs. Elle a déployé une grande habileté. Les Russes sont passés maîtres en maintes techniques ; ils sont devenus experts dans de nombreux domaines. Mais je pense que l'Union soviétique a complètement laissé de côté un facteur auquel les démocraties attachent un grand prix et accordent une grande importance, je veux parler de l'élément humain dans la vie comme dans la politique. Dans les milieux communistes, il semble qu'on considère que la politique vient de la tête et non du cœur, alors que chez nous on trouve la plupart du temps la conception inverse. Nous estimons qu'une politique qui

ne tient pas compte des intérêts et des sentiments des êtres humains est à juste titre condamnée à l'échec. Cette politique représente à nos yeux celle du Moyen-Age et nous croyons que l'humanité s'en est éloignée par le long chemin qu'elle a parcouru depuis. Ne fût-ce que pour cette raison, je crois que la théorie du communisme n'est pas convaincante.

28. Les observations que je viens de faire ne sont que des truismes, des lieux communs qui sont l'évidence même dans les pays démocratiques. Peut-être ont-elles un peu le charme de la nouveauté pour ceux qui n'ont pas été élevés dans une ambiance démocratique et qui n'y ont pas passé leur vie. Je suis amené à penser que l'on ne s'est guère préoccupé de ces questions à Moscou, puisque les représentants de l'Union soviétique à l'Organisation des Nations Unies, pendant les quelques centaines d'heures qu'ont duré leurs interventions devant cette Assemblée, ne semblent avoir consacré qu'un instant assez court à la question du bien-être et du bonheur de l'être humain. Peut-être est-il exagéré de croire que l'on a commencé à Moscou, à prêter quelque attention à ces questions simples et ordinaires et que l'on puisse voir dans cette attention la raison du léger adoucissement que l'on a pu constater, au cours de l'année 1953, dans la politique rigoureuse suivie par l'Union soviétique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

29. A la sixième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à Paris il y a deux ans, j'ai émis l'avis qu'il ne serait pas opportun pour l'Union soviétique de forcer irrémédiablement la tension internationale parce qu'il serait impossible alors de revenir en arrière le long de la route qui, en 1951, semblait conduire inévitablement à une autre guerre mondiale. Je ne suis pas atteint de la folie des grandeurs, mais on voudra bien m'excuser si je pense que quelques considérations de ce genre ont pu influencer les esprits de ceux qui dirigent la politique soviétique. Des changements d'orientation tels que ceux auxquels nous avons assisté au cours de l'année 1953 ne sont pas l'effet d'un simple hasard, mais plutôt le résultat de spéculations approfondies sur les probabilités.

30. Il existe à l'intérieur de chaque Etat — démocratique ou communiste — des tensions et des troubles dus en grande partie aux ambitions insatisfaites des êtres humains qui composent les populations. Dans les démocraties, ces agitations peuvent être calmées, ou en tout cas atténuées, grâce au jeu des institutions bien connues de la démocratie. Il n'existe pas de soupape de sûreté de ce genre dans les pays communistes. Dans une dictature, la condition du peuple, du peuple proprement dit, ne peut être améliorée que si la personne ou le groupe exerçant la direction souveraine impose des modifications de haute politique.

31. Quant à nous, nous ne sommes pas des naïfs. Nous avons tiré des leçons de l'histoire et des événements une certaine expérience. L'expérience des quarante dernières années nous a beaucoup appris. L'une des leçons que nous en avons tirées est que les régimes totalitaires paraissent toujours — et doivent toujours paraître par la force des choses — plus durables qu'ils ne le sont en réalité, jusqu'au jour où ils s'écroulent irrévocablement, comme ce fut le cas pour deux exemples fameux. Tant qu'ils subsistent, ils semblent présenter un front impénétrable; alors que dans les pays démocratiques, la moindre divergence est mise en pleine lumière et largement exposée aux yeux du monde. M. Vychinsky a lui-même tiré profit de cette situation

en citant de temps à autre des extraits d'articles parus dans des journaux obscurs de pays démocratiques.

32. C'est un des slogans du communisme que la démocratie telle que nous la connaissons contient en elle-même le germe de sa propre destruction. Depuis que cette théorie a été formulée pour la première fois, il y a plus d'un siècle, la démocratie a surmonté maintes épreuves et maintes crises, tant intérieures qu'extérieures, et elle a survécu et prospéré partout où elle n'a pas été renversée et étouffée par la force des armes. Je pense qu'il n'a pas échappé aux dirigeants de l'Union soviétique — n'y auraient-ils pensé que pour s'assurer du contraire — qu'il n'est pas impossible du tout que la réciproque soit encore plus juste et que le communisme puisse contenir en lui-même le germe de sa propre destruction, surtout s'il continue à perdre entièrement de vue l'élément humain.

33. Toutefois, l'incidence de ces observations de caractère humain — qu'elles aient été ou non prises en considération et, dans l'affirmative, quelque importance qu'on leur ait donné à Moscou — n'est que pure spéculation. Il est certain que les événements du passé ne nous laissent guère espérer que les dirigeants de l'Union soviétique aient même pris en considération des questions de ce genre et moins encore que leur politique ait été influencée par ces questions. Il semblerait plutôt que le fait de tenir compte de l'individu ait été tenu pour une conception de petits bourgeois qui n'avait pas sa place dans l'arsenal de ceux dont le seul culte est la force et pour lesquels la domination est le seul but concevable.

34. L'esprit de l'homme évolue quelle que soit la forme de la société. L'Union soviétique a beaucoup appris en ce qui concerne les faits matériels de la vie et agi en conséquence. Peut-être en arrive-t-elle à examiner sinon le côté spirituel, du moins certains aspects sociaux — ou peut-être sociologiques — des leçons que le monde démocratique a apprises au cours de plusieurs siècles d'évolution, et peut-être ses leçons commencent-elles à se présenter à l'esprit de ses dirigeants sous forme de considérations pratiques. Peut-être — sait-on jamais — est-ce le commencement de la grande fonte des neiges dans la période glaciaire de la politique soviétique. Malheureusement, tout cela est peut-être faux. Le bon sens nous dit qu'il en est ainsi, mais il nous est permis d'espérer encore que nous pourrions entrevoir une lueur à l'extrémité du tunnel et le seul fait d'avoir mentionné cette simple possibilité m'excuse d'avoir pris un peu du temps de l'Assemblée générale.

35. Je ne me dissimule pas que les dirigeants soviétiques font preuve à notre égard — à l'égard des démocraties — d'une profonde méfiance. Ils font profession de croire que nous conspirons et que nous travaillons pour le renversement du régime communiste. Il serait plus juste de dire que nous consacrons toute notre énergie à tenter de mettre un terme à l'expansion agressive de la domination communiste au delà de ses limites actuelles. Les fonctionnaires communistes qui connaissent les démocraties — il en est certainement qui les connaissent — ne peuvent logiquement craindre une agression de la part de celles-ci. Mais je comprends fort bien qu'il serait beaucoup trop dangereux pour ces quelques hommes d'essayer de faire connaître leur opinion à leurs dirigeants, et plus encore évidemment de les convaincre. Ou bien les dirigeants communistes ont pour les démocraties une méfiance innée, invétérée et irraisonnée, qu'aucun fait, qu'aucune logique, qu'aucun argument ne sauraient dissiper, ou bien ils ont décidé d'adopter une attitude de méfiance et d'en

faire, en la propageant, une partie intégrante de leur politique et un moyen de maintenir l'esprit d'offensive de leurs peuples. Le rideau de fer permet de maintenir ces peuples dans l'ignorance de ce qui se passe dans le reste du monde et d'engendrer la méfiance à l'égard des démocraties.

36. De ces deux hypothèses — méfiance réelle de l'Union soviétique à l'égard des démocraties ou méfiance feinte — je serais porté à croire que la dernière est la plus probable. Si tel est le cas, l'attitude en question peut changer. Un changement radical de politique n'a jamais effrayé les dirigeants soviétiques. Ils en donnent une vague explication ou, le plus souvent, ne prennent même pas la peine d'en donner les raisons.

37. Il résulte de tout cela que, si les maîtres de la politique de l'Union soviétique ont sincèrement décidé d'adopter à l'avenir une politique plus humaine, animée d'un plus grand esprit de coopération, la carrière leur est ouverte. Toutefois, notre vigilance ne se relâchera pas pour autant et ils ne peuvent s'attendre à aucune réaction positive de notre part tant qu'ils n'auront pas été beaucoup plus loin dans cette voie.

38. Nous attendrons la première manifestation concrète de coopération des communistes. Les domaines dans lesquels il est possible d'appliquer la coopération ne manquent pas. N'oublions pas non plus que nous avons déjà connu la politique qui consiste à atténuer de temps à autre la tension. C'est là une vieille technique du communisme qui consiste à faire un pas en arrière avant de faire deux pas en avant. Le relâchement ou l'aggravation de la tension internationale ne constituent pas à eux seuls un indice de la bonne foi des négociateurs communistes. Cette tactique a eu pour objet, dans le passé tout au moins, d'atteindre un but; c'est la nature de ce but que nous devons chercher à connaître. Nous sommes reconnaissants aux dirigeants communistes d'avoir mis fin — peut-être devrais-je dire d'avoir mis une sourdine — à la campagne de haine et de dénigrement. Mais l'attitude bonne ou mauvaise du communisme international n'affecte pas immédiatement le bien-être de l'humanité. Seule une initiative appuyée, comme je l'ai dit, par des manifestations concrètes de coopération, s'exerçant dans des domaines importants et non pas sur des questions secondaires comme celles qui ont servi jusqu'à présent de ballons d'essai à l'Union soviétique, peut apporter une preuve de l'intention des communistes.

39. Je l'ai dit, il ne sera pas difficile de trouver les domaines dans lesquels cette coopération pourra s'exercer. Il en existe par exemple à l'heure actuelle en Allemagne, en Corée et en Indochine, toutes régions dans lesquelles les communistes peuvent prouver leur bonne foi et leur sincérité de façon positive et convaincante. Il en est de même de la question du contrôle international de l'énergie atomique.

40. S'il apparaît toutefois que l'attitude soviétique de 1953 n'est rien de plus, en réalité, qu'une manœuvre secondaire de politique internationale — et nous serons à même d'en juger au cours de l'année à venir — la déception et l'irritation des gens du monde entier seront par contre très réelles.

41. Peut-être me sera-t-il permis maintenant de parler un peu de la plus importante question actuelle, celle de la Corée.

42. La plupart d'entre nous avaient espéré que cette Assemblée pourrait éviter de revenir sur la discussion portant sur le fond de la question de Corée et sur la composition de la conférence politique; ils pensaient

que tout cela avait été réglé à la septième session de l'Assemblée générale qui vient de se terminer. Il semblait que la présente session n'aurait pu y ajouter grand-chose, et même on pourrait penser que la reprise à New-York des débats sur ce sujet ne servirait qu'à compliquer les questions qui relèvent de la conférence politique et peut-être à la gêner en lui préparant un climat moins propice encore que celui auquel elle peut s'attendre. Il appartient surtout aux autorités de la Chine et de la Corée du Nord d'éviter à cette Assemblée un débat de plus sur la composition de la conférence politique et sur la question de Corée dans son ensemble.

43. Nous croyons tout simplement que le règlement de la guerre de Corée et de la question de Corée en général devrait être l'affaire des pays directement intéressés, l'intervention des autres pays qui n'ont rien eu à y voir au cours des trois dernières années ne pouvant être qu'une source de complications. A notre avis, les communistes devraient désigner leur délégation à la conférence et décider des lieu et place de cette conférence, pour que celle-ci puisse commencer ses travaux; voilà ce qu'ils devraient faire plutôt que de chercher à mettre en échec les décisions que l'Assemblée générale des Nations Unies a prises au sujet de notre représentation.

44. Il est notoire qu'en ce qui nous concerne — je parle pour l'Australie — nous aurions préféré que cette représentation à la conférence fût un peu différente; nous avons d'ailleurs présenté des suggestions à cet effet au cours des récents débats de l'Assemblée générale. Nous avons accepté, comme exprimant la volonté de l'Assemblée générale, la résolution [VII (VII)] qui a été adressée aux Chinois et aux Coréens du Nord. A notre sens, l'Organisation des Nations Unies a, pour sa part, pris la décision qui convenait à l'égard de la conférence politique, et les communistes chinois et nord-coréens devraient en être informés.

45. Il faut rappeler, si brièvement que ce soit, le sens historique de l'action des Nations Unies en Corée. Il s'agit de la première action qu'une organisation mondiale ait entreprise pour résister à l'agression armée de forces collectives. Ce que les Nations Unies ont fait en Corée va pour longtemps, je crois, décourager tout agresseur éventuel. J'ai fait plus d'une fois connaître mon avis tant ici qu'en Australie: si l'Organisation des Nations Unies n'avait pas agi comme elle l'a fait en Corée, à l'heure actuelle le monde aurait déjà dû affronter une autre agression dans une autre partie du globe. L'histoire des années 1930 à 1940 est trop riche d'enseignements pour que l'on puisse conclure autrement.

46. Nous ne saurions prendre acte de la cessation des hostilités en Corée — espérons qu'il s'agit d'une cessation définitive — sans rendre hommage au rôle prédominant que les Etats-Unis ont courageusement assumé, à la contribution sans limite qu'ils ont apportée. Et cela n'est pas vrai seulement sur le plan de l'action militaire en Corée, mais aussi sur celui du relèvement et de la reconstruction de ce pays dévasté. L'action entreprise en Corée sous la direction des Etats-Unis était celle qui s'imposait; elle sera, je n'en doute pas, considérée dans l'avenir comme l'un des événements décisifs de l'histoire.

47. La fin de la guerre de Corée a donné à beaucoup un renouveau d'espoir pour l'avenir; mais, en contrepartie, une inquiétude plus terrible encore s'est emparée du monde. Il est devenu évident, au cours de l'année 1953, que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient en mesure de fabriquer la bombe à l'hydrogène. D'après

ce qu'un profane peut connaître de l'effet d'une arme de ce genre, nous pouvons imaginer quelles destructions provoquerait, des deux côtés, une guerre où l'on en ferait usage.

48. Nous devons faire face, avant longtemps, à une situation due au fait que les deux camps auront atteint un point de saturation dans la possession des armes atomiques, c'est-à-dire posséderont une quantité suffisante de bombes pour que chacun puisse détruire tous les dispositifs essentiels de défense de l'autre. Le fait que l'on se rapproche de ce point de saturation rend non seulement urgent, mais impératif, l'accord international pour le contrôle, par un système efficace d'inspection, de la fabrication des armes atomiques. C'est à la réalisation de cet accord que doivent s'attacher les grandes Puissances qui possèdent ces armes pour éviter que le monde ne se détruise lui-même. Elles doivent prendre conscience de la profonde angoisse de tous les peuples du monde et du désir qu'ils ont de voir disparaître à tout jamais la crainte sans cesse présente d'une destruction totale.

49. Outre l'effet destructif direct des bombes atomiques — et à plus forte raison des bombes à l'hydrogène — il y a lieu de considérer que l'explosion de ces armes empoisonnerait toute l'atmosphère. Il se pourrait fort bien en effet que toute la population de vastes régions du monde fût tuée par cet empoisonnement résultant de l'explosion d'un grand nombre de ces armes terribles.

50. On prête ce propos à Lénine: "La destruction des trois quarts de la race humaine n'aurait pas la moindre importance. Ce qui compte, c'est que le quart survivant soit communiste." Il serait impossible de faire une déclaration plus effroyable.

51. J'ai déjà parlé de la situation en Corée, et j'ai souligné les espoirs que mon pays place dans l'armistice, dans la conférence politique qui examinera la question de Corée, et, si tout va bien, dans la possibilité de régler, d'une façon générale les questions plus vastes intéressant l'Orient. La réalisation même de la paix en Corée a profondément modifié l'atmosphère des relations internationales. Nous savons tous qu'il est difficile d'arrêter les hostilités lorsqu'elles sont déclenchées. C'est pourtant ce qui s'est produit, et c'est un grand succès. Le monde entier souhaite la paix, une paix durable, en Corée. La réaction d'allégresse et d'espoir qui a suivi l'arrêt des combats en Corée reflète l'attitude des peuples envers la guerre.

52. Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots à propos de mon propre pays, l'Australie.

53. La place de chaque pays dans le monde d'aujourd'hui est déterminée par plusieurs facteurs: sa population, ses rapports internationaux, sa situation géographique et le rôle que le pays a joué pendant la dernière génération, par exemple. Je crois qu'il convient de souligner que la combinaison de ces facteurs, en ce qui concerne l'Australie, rend la position de mon pays dans le monde plus importante que sa population ne le justifierait autrement. Je n'entrerai pas dans le détail de ces facteurs si ce n'est pour mentionner notre traditionnelle et si précieuse appartenance au Commonwealth des nations, dont nous retirons tous les avantages qui découlent de notre étroite association, de notre coopération, de nos consultations avec la Grande-Bretagne, notre mère patrie, ainsi qu'avec les membres du Commonwealth, tout en ayant notre autonomie et notre liberté politique.

54. Nous sommes, à tout prendre, un pays jeune, et nous aimons à croire que nous avons montré que nous entendions prendre nos responsabilités dans le monde, à la fois en temps de paix et en temps de guerre, et que nous ne voulions à aucun prix être une charge pour nos amis.

55. Nous autres Australiens n'avons aucun doute quant au choix de notre camp. Nous sommes un pays démocratique et nous croyons constituer un important maillon dans la chaîne mondiale des pays démocratiques. Dans la terrible éventualité d'une autre guerre mondiale, nous aurions une fois de plus à jouer un rôle important en tant que base stratégique contre l'ennemi commun.

56. Nous ne sommes en aucune façon un peuple épris de la guerre, mais nous pensons que nos soldats, au cours des deux grandes guerres, ont prouvé que nous n'accepterions jamais de garder une attitude passive si l'on menaçait encore la vie démocratique de notre pays.

57. J'ai la conviction que nous sommes tous conscients, à l'Organisation des Nations Unies, de la situation du monde d'aujourd'hui. J'ai cherché, pour autant qu'il était possible de le faire dans une brève déclaration, à exposer le point de vue du Gouvernement et du peuple australiens. Nous sommes las jusqu'à l'écœurement de la suspicion et de la méfiance qui divisent le monde et dont les germes ont été semés par l'Union soviétique; aussi espérons-nous voir se lever le jour où nous pourrions tous nous consacrer de nouveau à la véritable mission de ceux qui tiennent les leviers de commande: faire du monde un lieu chaque année plus propice à l'existence de tous les hommes et de toutes les femmes.

58. M. WEBB (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Comme l'a dit M. Pearson en quittant le fauteuil présidentiel, la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être désignée sous le nom d'Assemblée de la Corée. Espérons maintenant qu'avec la cessation des hostilités dans ce pays, la question de Corée ne continuera pas à dominer les débats de cette session.

59. C'est avec un sentiment de soulagement et de profonde gratitude que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a appris la nouvelle de l'armistice en Corée, bien qu'il connaisse toute l'ampleur et toute la complexité des problèmes qu'il reste à résoudre. Ce fut un réel soulagement de savoir que les canons s'étaient enfin tus dans un pays où, pendant trois ans, les forces en présence ont subi de lourdes pertes et où la population civile a connu d'indicibles misères. Toute la gratitude de mon gouvernement va aux hommes des forces des Nations Unies dont les souffrances et les sacrifices ont permis d'atteindre ce résultat. Nous pouvons également, me semble-t-il, nous féliciter de voir que les Nations Unies aient réussi, jusqu'à ce jour, à accomplir leur mission internationale.

60. L'année dernière, dans le discours que j'ai prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale [380^{ème} séance], j'avais dit que je ne partageais pas l'opinion de ceux qui inclinaient à penser que nos efforts en Corée s'étaient soldés par un échec. Il est vrai que nous n'avions pas réalisé les progrès rapides et étendus que la plupart d'entre nous espéraient; mais nous avons atteint notre premier objectif, qui était de faire échec à l'agression. Je m'arrête ici pour préciser que, par agression, nous entendons l'agression militaire et non l'agression politique ou idéologique. On a dit, fort justement, que l'on ne tue

pas les idées avec des balles : aussi crois-je nécessaire de souligner que si nous avons pris les armes en Corée, c'était pour résister à l'agression armée; l'agression politique ou l'agression idéologique, que n'accompagne pas l'agression armée, appellent d'autres mesures de répression.

61. D'aucuns pourraient refuser de se déclarer satisfaits de l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies ou manquer de confiance en son avenir du fait qu'après ces années terribles la Corée n'a encore retrouvé ni son unité ni sa liberté. La décision délibérée de l'Organisation des Nations Unies de réaliser l'unité coréenne par des moyens pacifiques est parfois qualifiée d'acte d'apaisement. Cette conclusion pessimiste serait justifiée si les déclarations relatives à l'unification de la Corée n'avaient qu'un but : dissimuler l'acceptation de son partage. Mais ce n'est pas ainsi que nous envisageons l'esprit de la Charte, ni les intentions de l'Organisation des Nations Unies.

62. Nous avons repoussé l'agresseur et nous l'avons ainsi empêché de tirer le moindre profit de la rupture de la paix mondiale qu'il avait provoquée. Nous avons démontré que l'agression armée ne paye pas. Et, même lorsque cette paix vers laquelle tendaient tous nos efforts paraissait à notre portée, nous avons refusé, pendant des mois, de céder sur une question de principe : celle du rapatriement forcé des prisonniers de guerre.

63. Notre bilan à ce jour devrait donc suffire à renforcer la confiance de chacun en notre volonté tenace d'atteindre par des moyens pacifiques notre objectif déclaré qui est d'unifier et de relever la Corée. Je ne sous-estime pas les grandes difficultés qui nous attendent, et je n'entends pas prédire comment ni à quel moment il nous sera donné de les surmonter; mais la volonté des Nations Unies de n'épargner aucun effort pour unir un peuple divisé est une force avec laquelle il faut compter. J'ai le sentiment que cette union serait compromise par un nouveau recours aux armes; espérons donc que les conditions de paix, que l'on vient de réaliser au prix de tant de sacrifices, ne seront pas troublées par une reprise unilatérale des hostilités.

64. Avant tout, je voudrais formuler l'espoir que la conférence politique sur la Corée ne sera pas retardée par un formalisme excessif ni par ces interminables discussions de procédure qui ne mènent qu'à la déception et au désespoir. La paix et le bien-être des pays du Pacifique, et d'ailleurs du monde entier, sont si étroitement liés à l'issue de cette conférence, du succès de ses délibérations dépend la réalisation de tant d'espoirs, que nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle commence ses travaux le plus tôt possible.

65. Dans le tableau si frappant qu'il a brossé de la situation dans le monde, le chef de la délégation des Etats-Unis nous a rappelé que l'activité de notre Organisation a suscité bien des déceptions. S'il est vrai que l'Organisation des Nations Unies n'a peut-être pas répondu aux grands espoirs que ses fondateurs avaient mis en elle et si d'aucuns ont été déçus par son action, c'est, à mon sens, parce que, d'une manière générale, l'on attendait d'elle des réalisations impossibles, et je voudrais à mon tour rappeler à mes collègues qu'en dépit de ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies est le seul organisme qui puisse devenir un instrument efficace du maintien de la paix dans le monde. Nous pouvons, je crois, nous féliciter d'avoir vu, en Corée, entrer en action pour la première fois dans l'histoire une force de police internationale.

66. J'ai toujours pensé que la méthode par laquelle l'Organisation des Nations Unies pouvait le mieux exercer son influence était de ménager le règlement pacifique des différends. Il m'a été donné à plus d'une reprise, dans mon pays, de faire valoir que les pays démocratiques devaient être prêts, en tout temps, à répondre à la conciliation par la conciliation, mais je regrette d'avoir à constater que ceux dont les conceptions politiques et idéologiques diffèrent si radicalement des nôtres ne nous ont guère donné, jusqu'à présent, de témoignages de leur esprit de conciliation. Nous pourrions envisager l'avenir avec plus d'optimisme, ou tout au moins avec moins d'anxiété, si nous avions quelque preuve tangible, quelque indice convaincant qui nous permette de croire que nous nous trouvons en présence d'un changement d'esprit et non d'un simple changement de tactique.

67. S'il est vrai que l'Union soviétique est animée par un désir de paix, s'il est vrai que ses sentiments ont réellement changé, l'heure est venue pour elle de nous le prouver par des actes. La conférence politique sur la Corée lui offre une excellente occasion de le faire. Nous ne connaissons que trop bien les déceptions et les retards qui ont marqué les négociations de paix relatives à l'Allemagne et à l'Autriche. La conclusion de ces deux traités de paix peut donc être considérée, en quelque sorte, comme la pierre de touche des intentions de l'URSS. En vérité, il semble qu'il soit bien tard, alors que les suppléants des Ministres des affaires étrangères se sont déjà réunis près de 250 fois, pour prétendre, comme on le fait, que ce n'est pas là l'instance à laquelle il convient de confier l'élaboration du traité de paix avec l'Autriche.

68. Il est une autre question à propos de laquelle le Gouvernement de l'Union soviétique peut prouver la sincérité de ses intentions : celle de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. A chaque session de l'Assemblée générale, bon nombre d'Etats, qui possèdent toutes les qualités requises pour être admis à l'Organisation, voient leur candidature écartée avec une monotone régularité. Je laisserais, moi aussi, votre patience si je répétais ici les arguments que nous avons fait valoir en faveur de leur admission. Qu'il me suffise, aujourd'hui, d'exprimer mon profond regret de voir toujours tenues à l'écart de l'Organisation des Nations Unies des nations si pleinement qualifiées. Aussi longtemps qu'elles en seront exclues, l'Organisation des Nations Unies ne sera qu'un instrument utilisé par un seul pays afin d'imposer sa volonté aux autres, au lieu d'être, pour reprendre les termes de la Charte, un "centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes".

69. J'ai été particulièrement frappé par le passage suivant du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation :

"J'espère qu'au cours des mois et des années à venir, les gouvernements auront l'occasion de réfléchir davantage à l'importance qu'il y a pour la paix du monde à étendre la portée du droit international, à assurer le respect de ses disciplines et à recourir plus volontiers à la Cour internationale de Justice. J'espère aussi qu'ils réaffirmeront par leurs actes l'engagement qu'ils ont pris, en vertu de la Charte, de respecter l'indépendance du Secrétariat des Nations Unies et de reconnaître le rôle essentiel que la Charte confie aux fonctionnaires internationaux dans une société dont tous les éléments sont absolument interdépendants. En ma qualité de Secrétaire général, j'appliquerai, lorsqu'il s'agira de juger la conduite des

membres du Secrétariat, les principes qui sont la condition même de cette indépendance.” [A/2404, page XII.]

70. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande souscrit entièrement aux principes énoncés dans le paragraphe que je viens de citer. Nous avons à plus d’une reprise appelé l’attention des Etats Membres sur la nécessité de recourir, comme il convient, à la Cour internationale de Justice. Les déclarations du Secrétaire général concernant le Secrétariat ne sont pas moins importantes, car elles font ressortir et le devoir des Etats Membres de maintenir et de respecter l’indépendance du Secrétariat et celui des membres du Secrétariat de s’abstenir de tout acte qui puisse jeter le discrédit sur leur condition de fonctionnaires internationaux.

71. A la septième session de l’Assemblée générale, le représentant de la Nouvelle-Zélande a dit [416^{ème} séance] combien il importait de formuler, selon des normes judicieuses, la “jurisprudence” du Secrétariat en ce qui concerne l’administration du personnel, compte tenu des règles édictées par l’Assemblée générale. Le Secrétaire général ne m’en voudra pas de le citer à nouveau; j’aimerais, cette fois, rappeler certaines des paroles qu’il a prononcées le 10 juillet 1953, dans une allocution adressée à l’Association des correspondants de presse accrédités auprès de l’Organisation des Nations Unies, car elles expriment très clairement le sentiment de la délégation de la Nouvelle-Zélande. Le Secrétaire général avait déclaré à cette occasion :

“Je n’ai pas grande confiance dans les déclarations d’ordre général ni dans les règles qui s’appliquent à un champ trop vaste; j’attache davantage d’importance à l’établissement ordonné d’un ensemble de règles judicieuses, fondées sur des décisions prises à propos de cas particuliers et qui créent une sorte de droit commun.”

72. L’année dernière, j’avais assez longuement exposé à l’Assemblée générale [380^{ème} séance] les moyens par lesquels, de l’avis de mon gouvernement, l’Organisation des Nations Unies pouvait aider les Puissances administrantes à accroître le bien-être des populations des Territoires sous tutelle et des territoires non autonomes. Je n’ai pas l’intention de revenir sur les idées que j’ai développées alors. Cependant, je regrette vivement que certaines nations aient tendance à méconnaître la véritable nature de la mission que les Puissances administrantes sont appelées à remplir. Les Puissances administrantes ont accompli dans ces territoires une œuvre remarquable en créant des gouvernements démocratiques et stables, en favorisant le développement économique et social, en élevant le niveau de la santé publique et en assurant le bien-être des populations. Nous ne devons pas perdre de vue la nature des difficultés qu’elles ont eu à surmonter pour atteindre ces résultats.

73. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a récemment exposé, dans une déclaration définissant la politique générale qu’il se propose de suivre au Samoa-Occidental, les problèmes qui se posent à lui dans ce Territoire sous tutelle. En organisant une convention constitutionnelle qui sera pleinement représentative, la Nouvelle-Zélande offre au peuple samoan l’occasion de faire connaître ses vues sur le caractère des institutions par lesquelles il désire exercer son droit à s’administrer entièrement lui-même. Qu’il me soit permis de citer un passage de cette déclaration :

“Le Gouvernement néo-zélandais étudiera soigneusement les recommandations de l’Assemblée et

la date à laquelle la Constitution entrera en vigueur; il est entièrement prêt à exécuter tout plan qui lui semblerait compatible avec ses responsabilités d’Autorité chargée de l’administration et avec l’intérêt qu’il porte naturellement au bien-être des Samoans. Bien entendu, le Gouvernement néo-zélandais ne manquera pas de tenir au courant le Conseil de tutelle des Nations Unies des opinions et conseils auxquels il accordera toute l’attention voulue.” [T/1057, annexe I.]

74. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande se félicite de l’esprit constructif avec lequel la mission de visite qui s’est rendue récemment au Samoa, puis le Conseil de tutelle lui-même, ont accueilli ses propositions. Lorsque l’Assemblée sera saisie des rapports qu’ils ont présentés, toutes les délégations seront à même d’examiner ce qui a été fait jusqu’à présent pour atteindre l’objectif que s’est fixé la Nouvelle-Zélande et qui est, comme je l’ai dit plus d’une fois, de favoriser le bien-être et le progrès du peuple samoan. C’est là, à mon avis, un exemple de la façon dont on avait conçu l’application du principe de la tutelle; c’est là le seul esprit dans lequel on peut l’appliquer. Si, cependant, on se sert de l’Organisation des Nations Unies comme d’une tribune de propagande, si l’on introduit dans l’examen des questions que nous avons à résoudre des éléments politiques complètement étrangers à ces questions et contrairement aux intérêts des populations des territoires non autonomes, le système ne fonctionnera jamais et ne pourra jamais fonctionner comme il le devrait.

75. L’appui que la Nouvelle-Zélande apporte à l’action des Nations Unies dans le domaine du développement économique se manifeste sous une forme concrète par notre participation aux programmes d’assistance technique de l’Organisation et de ses institutions spécialisées. Voici quelques années seulement que ces programmes ont été entrepris, mais les pays insuffisamment développés en ont déjà retiré des avantages certains dans les divers domaines où les connaissances techniques ont le plus besoin d’être étendues. Nous félicitons l’Organisation des Nations Unies de l’initiative qu’elle a prise en abordant ce problème et nous espérons que ces échanges de connaissances techniques se poursuivront de manière à apporter une amélioration durable aux conditions de vie dans tous les pays.

76. La Nouvelle-Zélande verse chaque année une contribution importante au Programme élargi d’assistance technique. Elle a tout fait pour que cette contribution soit utilisée autant que possible dans les domaines de l’assistance technique où elle est le mieux placée pour offrir une aide utile. La Nouvelle-Zélande est un petit pays qui a lui-même besoin de capitaux pour se développer, mais cela ne l’empêche nullement de prêter son assistance technique à des pays moins développés encore. Il y a, certes, un avantage évident à ce que le pays bénéficiaire soit lui-même un petit pays. Alors les techniciens que l’on forme se rendent compte ainsi de la façon dont on peut procéder dans des conditions analogues à celles de leur propre pays.

77. Cette assistance, comme celle que mon pays fournit au titre d’autres programmes des Nations Unies dont l’objet est d’améliorer les conditions économiques et sociales — je citerai notamment le Fonds international de secours à l’enfance, l’aide aux réfugiés de Corée et de Palestine — offre, je tiens à le répéter, un exemple concret de l’appui que nous apportons à l’œuvre des Nations Unies dans ces domaines. A mon avis, non seulement ces programmes se traduiront par des bien-

faits durables pour les pays bénéficiaires, mais le prestige et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies s'en trouveront grandement accrus.

78. J'avais, l'année dernière, fait valoir devant l'Assemblée générale, qu'il ne serait pas prématuré, à la huitième session, de commencer à prendre des dispositions en vue de la réunion de la conférence chargée de procéder à une révision de la Charte, en vertu de l'Article 109. Nous avons donc accueilli favorablement la décision du Gouvernement néerlandais qui a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée cette question, dont on a fait le point 70. Il faut maintenant que l'Assemblée adopte une procédure qui permette de préparer soigneusement et méthodiquement cette conférence. Pour le moment, il ne saurait être question de présenter tel ou tel projet d'amendement ou même d'aller au-delà de l'examen de la méthode à suivre pour préparer la conférence. Comme l'a déclaré hier le représentant des Pays-Bas [435ème séance], il s'agit simplement de mettre en œuvre l'Article 109 de la Charte.

79. Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations au sujet de la compétence de l'Organisation des Nations Unies. A l'occasion d'un point précis, cette question a été soulevée hier devant l'Assemblée et je n'ai nullement l'intention de reprendre ici le débat, d'autant plus qu'il se poursuivra certainement dans une ou plusieurs des Commissions. Je me propose seulement d'examiner la question de la compétence dans la mesure

où elle intéresse non pas tel ou tel pays mais l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

80. Je crois que l'Assemblée devrait adopter une attitude plus réaliste à l'égard des questions qui, dit-on, relèvent de la compétence nationale d'un État. Je ne songe pas à nier que, dans certains cas, il soit extrêmement difficile de déterminer exactement où finit la compétence nationale et où commence la compétence de l'Assemblée. Il n'est pas facile de concilier entre eux certains des articles de la Charte. C'est pourquoi nous aurions souhaité que les États Membres se montrent plus disposés à consulter la Cour internationale de Justice sur ces questions sujettes à controverse. Je suis persuadé que la Cour aurait pu trouver une formule permettant de donner une interprétation satisfaisante aux dispositions de la Charte qui sont contradictoires ou qui paraissent l'être. Je pense aussi que tous ceux qui ont examiné de bonne foi l'œuvre des Nations Unies au cours des huit dernières années reconnaîtront que l'Organisation a eu tendance à accorder trop peu d'importance à l'argument de la compétence nationale. Je crains que beaucoup d'entre nous n'aient montré trop d'empressement à voir la paille dans l'œil du voisin, alors qu'ils auraient mieux fait de retirer la poutre qui est dans le leur. Il faut bien admettre, à mon avis, que pour certaines de ces questions la compétence des Nations Unies est pour le moins douteuse, et j'ai de plus en plus l'impression que, si nous essayons d'aller trop loin, l'Organisation risque de perdre une partie de son autorité et de son efficacité.

La séance est levée à 11 h. 55.